

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT
GENERAL SECRETARIAT
LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT
GENERAL SECRETARIAT
LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

DEMANDE DE COTATION

Passation des Marchés de Fournitures

Émise le: 27 0 2025

DEMANDE DE COTATION

N° 0036 /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 28 SEP 2025
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

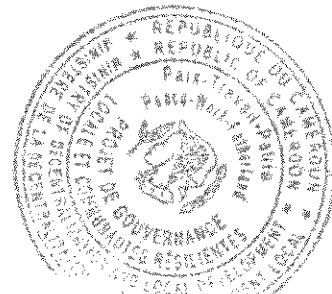
Projet : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

Acheteur : Unité de Gestion du PROLOG

Pays : Cameroun

Financement : Crédit IDA N° 72130 - CM

Approche du marché : OUVERTE.



Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotation,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 5 : le formulaire de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Fournisseurs de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

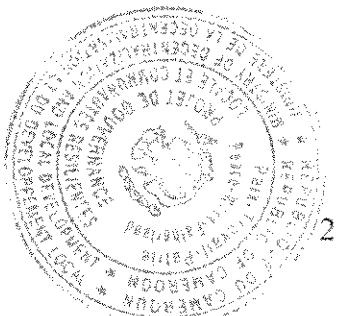
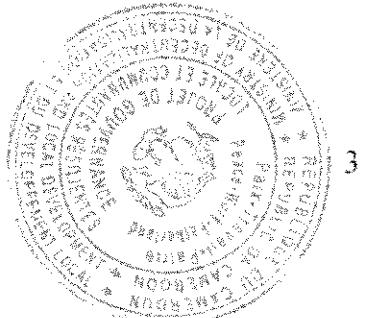


TABLE DES MATIÈRES

Pièce 0 - Lettre de Demande de Cotation	3
Pièce I - Instructions aux Prestataires	
A. Introduction	4
1. Dispositions générales	4
B. Le Dossier de Demande de Cotation	4
2. Contenu du Dossier	4
C. Préparation des cotations	4
3. Langue de l'offre	4
4. Documents constitutifs de l'offre	4
5. Cotation	4
6. Monnaies de l'offre	5
7. Délai de validité des cotations	5
D. Dépôt des cotations	5
8. Cachetage et marquage des offres	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres	5
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	5
10. Ouverture des plis	5
11. Evaluation et Comparaison des offres	5
F. Attribution du marché	6
12. Attribution du marché	6
13. Notification de l'attribution du marché	6
14. Signature de la lettre de marché	6
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	6
Pièce II - Modèles d'annexes	15
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif Quantitatif	
3. Lettre de marché	
4. Description des prestations	
5. Formulaire de comparaison des cotations	

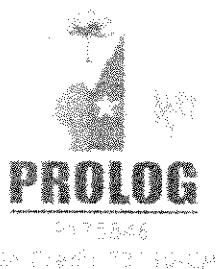


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

DEMANDE DE COTATION

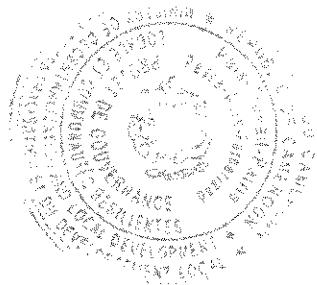
Émise le: 20 SEPT 2025

DEMANDE DE COTATION

N° 0025 /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 20 SEPT 2025

RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

PIECE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



PROLOG

PROLOG
Project Gouvernance Locale et Communautés Résilientes

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

N° DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/2025

Yaoundé, le 10 juillet 2025

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 10 juillet 2025
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

1. Le Gouvernement du Cameroun a obtenu l'assistance technique et financière de l'Association Internationale de Développement (IDA) à travers la Banque mondiale afin de mener à bien l'exécution du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), et se propose d'utiliser une partie de ce Crédit pour effectuer des paiements autorisés au titre de l'Accord-Cadre pour lequel cette Demande de Cotations vous est adressée.
2. Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter à travers une Lettre-commande, les prestations de services désignées ci-après : « acquisition des équipements de protection individuelles (EPI) pour le personnel des Unités de Coordination Régionales (UCR) et Cadres de Concertation Régionaux (CCR) ».
3. L'exécution du marché se fera pour une durée de trente (30) jours, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.
4. Le financement relatif à cette acquisition est assuré par le Crédit IDA N° 72130- CM de la Banque mondiale.
5. A cet effet, vous trouverez ci-joint, les formulaires de cotation que je vous demande de bien vouloir renseigner.
6. Aussi je vous invite à me retourner vos cotations accompagnées de l'ensemble des pièces demandées au plus tard quatorze (14) jours à compter de la date où cette demande de cotation vous sera transmise, soit le 10 juillet 2025 à 14 heures (heure locale) sous enveloppe cachetée adressée à l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et



Communautés Résilientes (PROLOG), sis au carrefour avant l'ARMP immeuble INTEGC, et portant la mention :

7. « DEMANDE DE COTATIONS N° ____/DC/MINDEVEL/PROLOG/SPM/CSPM/2025 DU ____ RELATIVE A
L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL
DES UNITES DE COORDINATION REGIONALES (UCR) ET CADRES DE CONCERTATION
REGIONAUX (CCR) ».

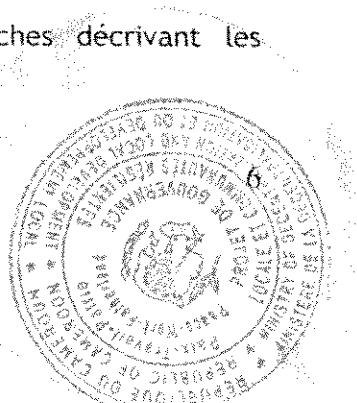
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

8. Les cotations resteront valables pendant **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.
 9. Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer gratuitement une copie de la Demande Cotation complète en français et en anglais (version papier ou PDF) en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par voie électronique aux adresses emails suivantes : edieille.jackson@yahoo.fr ; emeguidejeanjacques@yahoo.fr.
 10. Les cotations seront ouvertes **quatorze (14) jours** à compter de la date où cette demande de cotation vous sera transmise, soit le 11/07/2018 par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du PROLOG, dans la salle de conférences du Projet, sis au carrefour avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics, immeuble INTEGC, à 15 heures précises (heure locale), en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.
 11. La CSPM procèdera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après
 - 11.1. La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) devra procéder à la vérification de la conformité des pièces administratives : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes :
 - i. le Numéro d'Identifiant Unique;
 - ii. un registre de commerce ;
 - iii. une attestation de non faillite ;
 - iv. une attestation de conformité fiscale ;
 - v. une attestation de non exclusion des marchés publics ;
 - vi. une attestation de soumission ;
 - vii. une attestation de domiciliation bancaire ;
 - viii. une déclaration de non-abandon des prestations de services au cours des trois (03) dernières années.
 - NB :** l'absence de l'une des pièces du dossier administratif ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces certifiées conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.
 - 11.2. L'examen de la conformité technique des cotations portera sur la vérification des critères ci-après :

NB : l'absence de l'une des pièces du dossier administratif ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces certifiées conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.

- 11.2. L'examen de la conformité technique des cotations portera sur la vérification des critères ci-après :

 - La lettre de cotation datée et signée ;
 - La description des fournitures ;
 - Les prospectus du matériel proposé, accompagnés de fiches décrivant les caractéristiques techniques desdits matériels ;
 - Le planning de livraison ;



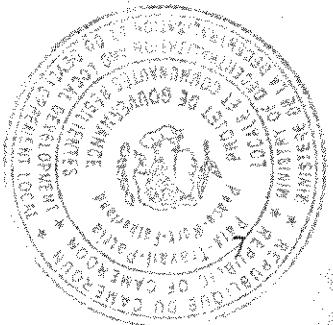
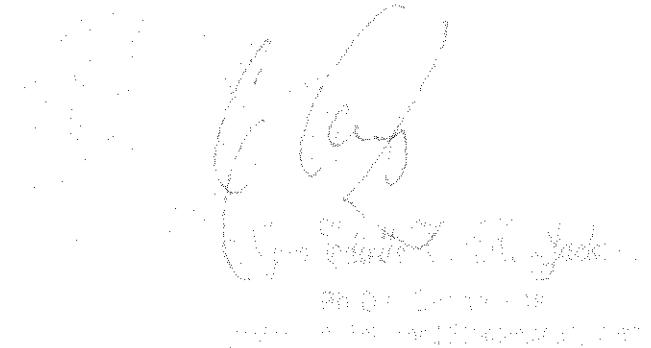
- Les justificatifs prouvant que le soumissionnaire a exécuté avec satisfaction au moins un (01) marché/lettre commande/contrat similaire enregistré d'un montant minimum de quinze millions (15 000 000) en tant que fournisseur principal au cours des trois dernières années (2022, 2023, 2024), assortis des contrats enregistrés (première et dernière page/page de signature) et procès-verbaux de réception/attestation de service fait. Ces marchés/lettres commandes/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations/institutions acheteuses ;
 - Lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite ;
 - Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé.
12. L'Acheteur conclura une Lettre de Marché avec le soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la « moins-disante ».
13. Les offres seront produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels.
14. Les cotations non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotations seront rejetées.
15. Les biens commandés au Fournisseur, seront livrés dans les locaux des Unités de Coordination Régionale de l'Adamaoua (Ngaoundéré), l'Est (Bertoua), le Nord (Garoua), l'Extrême-Nord (Maroua), l'Ouest (Bafoussam), le Nord-Ouest (Bamenda) et le Sud-Ouest (Buéa).

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Copies :

- MINDDEVEL
- ARMP
- PROLOG

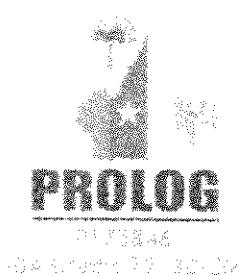


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES PROJECT

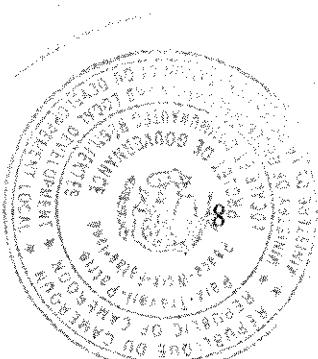
DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

PIECE 1 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



PIECE I - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

L'objet de la Section I est de donner aux Fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Ministère ou l'Unité d'Exécution du projet.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- | | |
|--|--|
| 1. Dispositions générales | 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire. |
|
B. Le Dossier de Demande de Cotations | |
| 2. Contenu du Dossier | 2.1 Le Dossier de demande de Cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
(a) Demande de Cotation (DC)
(b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
(c) Modèle de lettre de cotation
(d) Modèle de lettre de marché
(e) Modèle de tableau de comparaison des cotations |
| | 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations. |

C. Préparation des offres

- | | |
|---|--|
| 3. Langue de l'offre | 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur. |
| 4. Documents constitutifs de l'offre | 4.1 La cotation présentée en sept exemplaires (1 original et six copies y compris la copie numérique) sur support USB par le fournisseur comprendra les documents suivants :
(a) La lettre de cotation datée et signée ;
(b) La description des fournitures ;
(c) Les prospectus du matériel proposé, accompagnés de fiches décrivant les caractéristiques techniques desdits matériels ;
(d) Le planning de livraison ;
(e) Les justificatifs prouvant que le soumissionnaire a exécuté avec satisfaction au moins un (01) marché/lettre commande/contrat similaire enregistré d'un montant minimum de quinze millions (15 000 000) en tant que fournisseur principal au cours des trois dernières années, assortis des contrats enregistrés (première et dernière page/page de signature) et procès-verbaux de |

- réception/attestation de service fait. Ces marchés/lettres commandes/contrats doivent être fournis avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des administrations/institutions acheteuses ;
- (f) Lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite ;
 - (g) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (h) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
 - (i) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous.

5. Cotation

5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) (HT) ;
et
- b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.

5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.

5.4 Autre : Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité :

Le dossier administratif complet doit comprendre les pièces suivantes :

- i. le Numéro d'Identifiant Unique;
- ii. un registre de commerce (copie certifiée conforme signée par les autorités compétentes et datant de moins de trois (03) mois;
- iii. une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois établie par le Tribunal de Première Instance ;
- iv. une attestation de conformité fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts datant de moins de trois (03) mois ;
- v. une attestation de non exclusion des marchés publics émise par l'ARMP et spécifique à la présente soumission et datant de moins de 90 jours ;

- vi. une attestation de soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et spécifique à la présente soumission datant de moins de trois (03) mois ;
- vii. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf disposition contraires prévues par la convention de financement ;
- viii. une attestation signée sur l'honneur de non-abandon des prestations/chantiers au cours des trois (03) dernières années

Les prestataires devront présenter les pièces du dossier administratif dans l'ordre ci-dessus indiqué.

N.B :

- Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront déterminantes pour l'attribution du contrat ;

- | | |
|------------------------------------|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA ; |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 Les cotations seront valables pour la période de soixante (60) jours. |

D. Dépôt des cotations

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et six copies (y compris la copie numérique) sur support USB de leur cotation dans une enveloppe cachetée : |
|-------------------------------------|---|

- (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation :

Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sis carrefour avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics, immeuble INTEGC, Email : coordo.prolog@minddevel.gov.cm ; edielle.jackson@yahoo.fr ; emeguidejeanjacques@yahoo.fr .

- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
 « N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025
 DU _____ RELATIVE ».

L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES
 (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION

REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX

CCR ».

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ..

9. Date et heure limite de dépôt des offres

9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation

Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sis carrefour avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics, immeuble INTEGC, Email : coordo.prolog@minddevel.gov.cm ; edielle.jackson@yahoo.fr; emeguidejeanjacques@yahoo.fr .

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10.Ouverture des plis

10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Prestataires dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11.Évaluation et Comparaison des offres

11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue : des prospectus des équipements proposés, accompagnés de fiches décrivant les caractéristiques techniques desdits équipements,
- les références des soumissionnaires ;
- Le planning de livraison et d'installation (qui doit être inférieur à 30 jours) ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;

F. Attribution du marché

12.Attribution du marché

12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la moins-disante.

13.Notification de l'attribution

13.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de

du marché	Le marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
14.Signature de la lettre de marché	14.1 Dans les soixante (60) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
15.Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption	<p>15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et Prestataires d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque</p> <p>a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent; (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou «entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution); (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non- compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;

(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et

(v) et se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et

b) rejette la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;

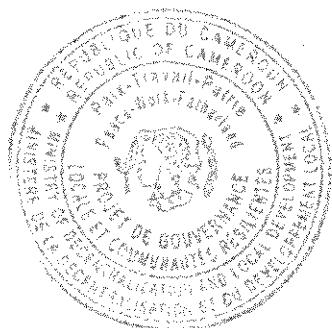
c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la

procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou Prestataire de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, Prestataires et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.



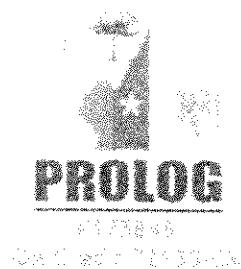
PIÈCE II - MODÈLES D'ANNEXES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

DEMANDE DE COTATION

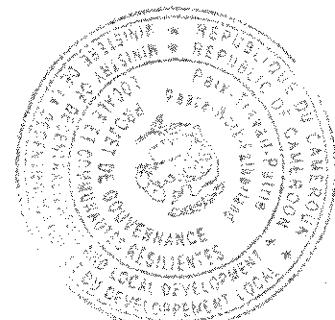
Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____

RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

PIECE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATION



2. LETTRE DE COTATION

Date: _____

Demande de Cotations N°: _____

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir les équipements de protection individuelles (EPI) pour le personnel des Unités Coordination Régionales (UCR) et des Cadres de Concertation Régionaux (CCR) Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

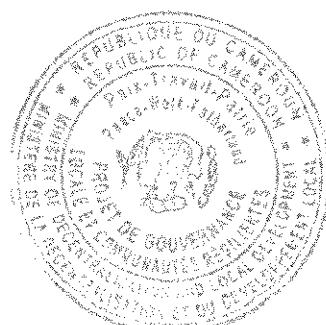
Veuillez agréer Mesdames/Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

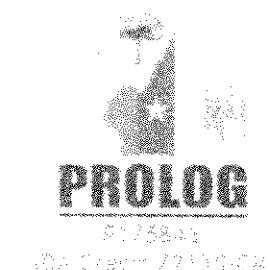


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

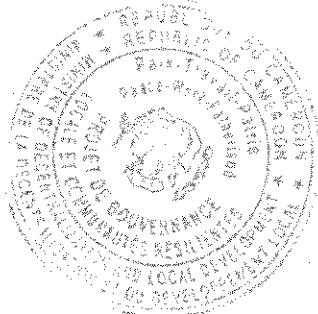
DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

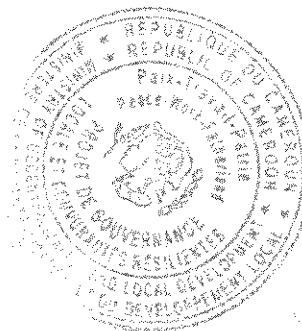
N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

PIECE 3 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



3- Bordereau des prix unitaires

(à remplir par le Fournisseur)

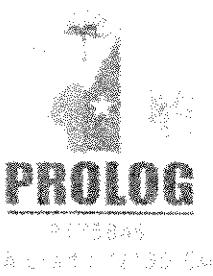


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

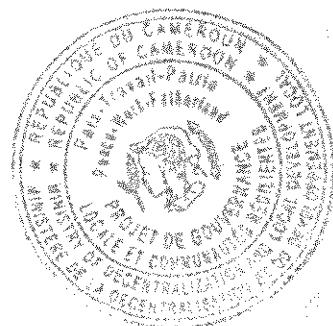
DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION (EP)
POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION REGIONALES (UCR)
ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

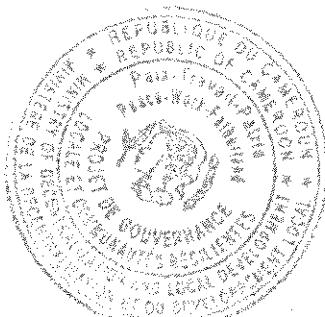
PIECE 4 : BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF



BORDEREAU DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

(à remplir par le Fournisseur)

N°	Description	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	lieu
1	Chasubles estampillés PROLOG (en kaki)	300			
2	Chaussures de sécurité (en cuir)	300			
3	Casques de protection jugulaires estampillés PROLOG (en plastique)	300			
4	Bottes longues	300			
5					
6					
7					
8					
9					
				Montant HT	
				TVA (19,25%)	
				IR (5,5%)	
				Montant TTC	

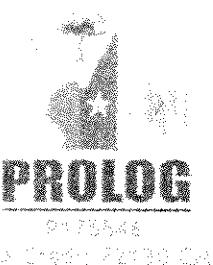


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

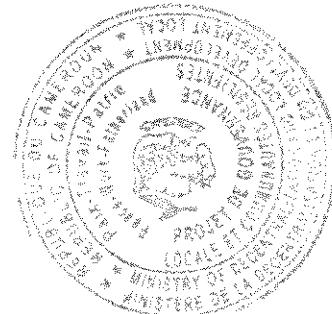
DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

PIECE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES



SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL DE PROTECTION INDIVIDUELLE

CARACTERISTIQUES DU MATERIEL

Les caractéristiques techniques du matériel sont présentées ci-dessous.

1. Chasubles estampillés PROLOG (en kaki)

Désignation	Commentaires
Matière	100% maille polyester ; 120 gr/m ² fluorescent
Rétro-réfléchissant	2 bandes 50 mm rétro-réfléchissantes ; scotchlite « 3M » en ceinture et 2 bretelles
Coloris	Jaune fluo, orange fluo
Forme générale	Coupe large ; col rond ; finition bord galonné ; fermeture latérale par pattes auto-agrippantes ajustables horizontalement
Poids moyen	180 gr
Tailles disponibles	XL - 52/54
Conseils d'entretien	Lavage manuel ou machine 40°C maximum séchage en tambour et repassage déconseillé...
Conditionnement	Sachet individuel
Mode d'utilisation	Usage général ; protection haute visibilité

2. Chaussures de sécurité (en cuir)

Désignation	Commentaires
Marque	Tempest
Couleur	noir
Matière	cuir
Norme	ISO 20345 :2011 ? S3 SRC
Dessus	Cuir de vache gaufré noir
Doublure	Doublure en maille d'air et résistance à l'abrasion
Semelle intérieure	EVA antistatique et ventilée
Semelle extérieure	Injection double densité PU/PU
Pointe	Embout en acier 200 joules
Plusieurs pointures	12 paires de (40) ; 6 paires de (41) ; 9 paires de (42) ; 30 paires de (43) ; 18 paires de (44)

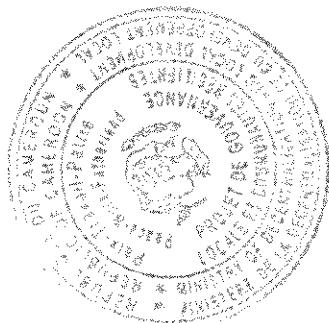
3. Casques de protection jugulaires estampillés PROLOG (en plastique)

Désignation	Commentaires
Couleur	Blanc/jaune/vert/bleu
matière	PEHD (coque) PEBD (coiffe)
taille	53 à 61 cm
poids	370 grammes
couleur	blanche, bleu
Durée de vie	+ de 3 ans

Option	Personnalisation frontale, autres couleurs
--------	--

4.Bottes longues

Désignation	Commentaires
Poids	1.54 kg ; offrant un équilibre parfait entre robustesse et confort
Critère	Respect des normes de qualité les plus strictes
Type	antidérapantes
Couleur	vert
Plusieurs pointures	12 paires de (40) ; 6 paires de (41) ; 9 paires de (42) ; 30 paires de (43) ; 18 paires de (44)
Hauteur	longue

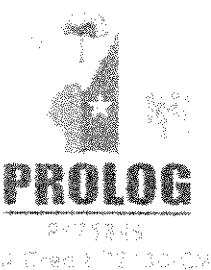


REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

DEMANDE DE COTATION

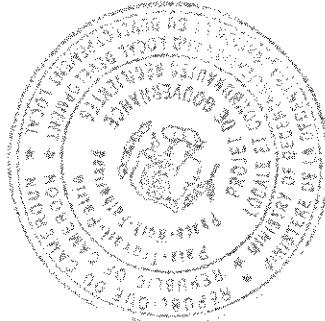
Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____

RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
REGIONALES (UCR) ET DES CADRE DE CONCERTATION REGIONAUX (CCR)

PIECE 5 : LETTRE DE MARCHÉ



5 - LETTRE DE MARCHÉ

Aux termes de la consultation No / / 2025 intervenue le _____ jour de _____ 20 _____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Prestataire] (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part :

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines équipements soient livrés et certains services annexes soient assurés par le Prestataire, c'est-à-dire l'acquisition des équipements de protection individuelles (EPI) pour le personnel des Unités de Coordination Régionales (UCR) et des Cadres de Concertation Régionaux (CCR), et a accepté une offre du Prestataire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La demande de cotation envoyée au Prestataire ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif ;
 - (c) La Description des prestations et les modalités de mise en œuvre par le Fournisseur.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Prestataire, au titre des services et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
 - Paiement de 100 % de la prestation après réception.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

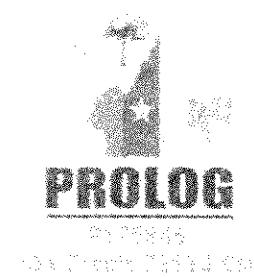
Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Prestataire)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

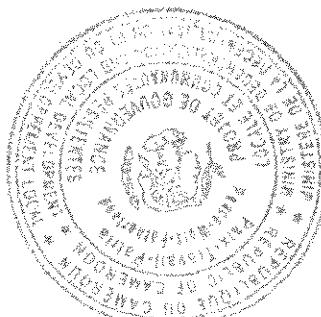
DEMANDE DE COTATION

Émise le: _____

DEMANDE DE COTATION

N° _____ /DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU _____
 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
 INDIVIDUELLES (EPI) POUR LE PERSONNEL DES UNITES DE COORDINATION
 REGIONALES (UCR) ET DES CADRES DE CONCERTION REGIONAUX (CCR)

PIECE 6 : FORMULAIRE DE COMPARAISON DES COTATIONS



Members of the Commission:

2

Function

Signature

